



Wallonie

Geer

URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le/les demandeur(s) est/sont Administration Communale de Geer demeurant Rue de la Fontaine(GR) 1 à 4250 Geer.

Le terrain concerné est situé Rue du Centre, 42 à 4250 Hollogne-sur-Geer et cadastré division 3, section A n°815Z pie.

Le projet est de type : transformation des étages d'un bâtiment en un logement avec une Poste au rez-de-chaussée existante, et présente les caractéristiques suivantes :

Dérogation au Guide Régional d'Urbanisme- Accessibilité des bâtiments aux personnes à Mobilité Réduite

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.I.16 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Geer, Service Urbanisme, Rue de la Fontaine(GR) 1, 4250 Geer :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 11h30 ;
- Le lundi jusqu'à 20 heures, uniquement sur rendez-vous pris 24h à l'avance ;
- Le samedi 1^{er} février de 08h à 10h

L'enquête publique est ouverte le 27 janvier 2020 et clôturée le 10 février 2020.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Geer, Rue de la Fontaine(GR) 1 à 4250 Geer ;
- par télécopie au numéro 019/58.70.79
- par courrier électronique à l'adresse suivante : lydwine.deghaye@geer.be
- remises à Mme Deghaye dont le bureau se trouve Rue de la Fontaine(GR) 1 à 4250 Geer

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : 2019/U/31

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Mme Deghaye ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 10 février 2020 à 11:00 à l'Administration communale, service urbanisme.

GEER, le 22/01/2020.

Par le Collège,

La Directrice générale,

Sé) L. COLLIN

Le Bourgmestre,

Sé) D. SERVAIS